

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

Bayonne, le 8 décembre 2011

Madame la directrice des ressources humaines,

Lors de la réunion du 30 septembre dernier concernant l'intégration des corps d'ingénieurs des ministères de l'écologie et de l'agriculture dans le corps des ITPE, les représentants des inspecteurs des affaires maritimes du SNPAM-CGT vous ont demandé de préciser le calendrier retenu pour l'intégration des IAM.

Vous nous avez précisé que ce dernier prenait du retard du fait de l'attente de la parution du décret relatif à la création du CIGEM. Vous avez également annoncé que les discussions des modalités de transfert des agents dans leurs futurs nouveaux corps se feraient à l'issue des élections des nouveaux membres de la CAP des IAM, à savoir dans le courant du mois de décembre 2011.

Le décret concernant la création du CIGEM est paru fin octobre et les membres de la CAP des IAM ont été élus mi-octobre.

Toutes les conditions sont donc réunies pour définir les modalités d'intégration des agents.

Il est maintenant impératif d'arrêter une date de consultation des membres de la CAP des IAM mais également ceux des CAP des corps d'accueil. En effet, il est essentiel que les termes des conditions d'accès soient validées par l'ensemble des représentants.

Les agents attendent des réponses précises et rapides sur leur devenir. Ce dossier a pris beaucoup trop de retard.

**Les représentants SNPAM-CGT des IAM exigent qu'une date de réunion avec vous soit arrêtée d'ici
le 22 décembre 2011**

Nous vous prions, Madame, d'agréer nos sincères salutations.

Cyrille GACHIGNAT

Patricia BEN KHEMIS

Marion FIELBARD

Vincent LEQUENNE

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.
AFFAIRES MARITIMES- 5 quai du Capitaine Allegre 33311 Arcachon

☎ : 05.56.83.37.38 - ☎ : 05.57.52.57.19 ☎ : <http://supam.cgt.fr/cf.fr> ☎ <http://cgt-supam.syndicat.fr/> ☎ nicolas.maycr@gironde.gouv.fr